CURRICULUM AND ASSESSMENT: THE FEDE GUIDELINE
RÉFÉRENTIELS DES DIPLÔMES FEDE

Federation for EDucation in Europe
Fédération Européenne Des Ecoles

Bachelor européen | Techniques d'environnement

www.fede.education
version 0220

OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe - OING dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie
Registre de transparence de l'Union européenne - 313869925841-90 - FEDE, 114 rue du Rhône, Genève, Suisse – RC Genève : CHE-109.997.364

BACHELOR EUROPÉEN

Techniques d'environnement

Federation for EDucation in Europe
Fédération Européenne Des Ecoles

La Fédération Européenne Des Écoles - Federation for EDucation in Europe - FEDE

La FEDE est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), institution supranationale, créée en Suisse en 1963, dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du statut consultatif auprès de la Francophonie.

Elle fédère un réseau international de plus de 500 établissements d'enseignement supérieur et professionnel, dans 35 pays et sur 4 continents qui partagent un projet commun d'excellence académique, d'innovation pédagogique, de recherche scientifique et d'ouverture au monde.

La FEDE délivre plus de 150 diplômes et certificats européens accessibles en français et en anglais, pour certains en plusieurs langues européennes (espagnol, allemand, italien, roumain etc.), du Foundation Degree, Bachelor européen, Mastère européen, MBA européen, jusqu'au DBA Doctorate of Business Administration.

La FEDE rassemble un réseau international de plus de 200 000 personnes.

SOMMAIRE

PRESENTATION 6
Contexte 6
Objectifs et compétences 6
Perspectives d'emploi 6
VAE – Validation des Acquis de l'Expérience 7

UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS 8

ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE 9

UC D31 11
Expertise professionnelle 11
A. Formation 11
B. Évaluation 17
C. Coefficient et crédits ECTS 17
UC D32 18
Epreuve Professionnelle de Soutenance 18
A. Objectifs 18
B. Stage ou Projet tutoré 18
C. Évaluation 18
D. Coefficient et crédits ECTS 22
UC B31 24
Langue Vivante Européenne 1 24
A. Objectif 24
B. Formation 24
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE 25
D. Évaluation 25
E. Coefficient et crédits ECTS 27
UC A2 29
Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action 29
A. Objectifs 29
B. Formation 29
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE 31
D. Évaluation 31
E. Coefficient et crédits ECTS 31
UC A3 32
Le management interculturel et les ressources humaines 32
A. Objectifs 32
B. Formation 32
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE 35
D. Évaluation 35
E. Coefficient et crédits ECTS 35

Techniques d'environnement

LEXIQUE

UC : Unité Capitalisable

UE : Unité d'Enseignement

ECTS : Le terme ECTS signifie *European Credits Transfer System* en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

LV : Langue Vivante

PRESENTATION

Contexte

Aujourd'hui, toute activité humaine a des impacts sur l'environnement d'une telle pluralité et intensité qu'il est impossible de ne pas les prendre en compte. Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la dégradation des services éco systémiques, l'épuisement et la perte de qualité des ressources naturelles, autant de faits qui imposent de ne plus opposer mais d'intégrer les préoccupations environnementales dans les processus de développement économique.

Le Bachelor Techniques d'environnement s'inscrit dans ce contexte d'intégration des problématiques environnementales aux projets de développement et d'activités. Il permet aux étudiants d'appréhender cette réalité en s'appuyant sur une formation au Système de Management Environnemental, complétée par des apports techniques, notamment, dans les domaines de l'écologie, de l'agro-écologie, de la gestion des pollutions et de l'énergie, du droit et de la politique de l'Environnement.

Objectifs et compétences

- Former au Système de Management Environnemental, bilan carbone, empreinte hydrique, ISO… outils d'étude et de prévention des impacts environnementaux
- Développer des techniques de protection de l'environnement et des milieux : air, eau, gestion des déchets, maîtrise des énergies
- Sensibiliser au cadre réglementaire et à l'économie de l'environnement
- Consolider les acquis en anglais général et professionnel
- Approfondir la culture de l'Europe
- Identifier les métiers de l'environnement à travers des visites, par l'intervention de professionnels

Perspectives d'emploi

Détenir un Bachelor européen de la FEDE, c'est bénéficier de nouvelles opportunités et d'un réseau professionnel international.

Le Bachelor européen Techniques de l'Environnement prépare les futurs professionnels des écoles FEDE aux fonctions de :

- Technicien territorial, conseiller développement durable et environnement
- Technicien ISO 14001
- Technicien assainissement, assistant d'exploitation et traitement des déchets
- Chargé(e) de mission environnement
- Chargé(e) de mission Agenda 21
- Coordinateur HSE
- Animateur prévention : eau, déchets, énergie…

VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience est une démarche volontaire pour toute personne souhaitant obtenir une certification en validant son expérience sans nécessairement suivre une formation. Une seule condition : avoir au moins 1 an d'expérience en lien direct avec la certification choisie.

Le Bachelor européen Techniques d'environnement est accessible par la VAE.

La VAE demandant une réflexion et un travail personnel important, il est essentiel de bien constituer le dossier qui démontrera l'expérience et les compétences du demandeur. La FEDE propose un accompagnement personnalisé.

UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS

	Liste des unités capitalisables	Contenu	Horaires indicatifs en face à face pédagogique
Épreuves obligatoires	**UE D** UC D31	Expertise professionnelle	270 à 350 h
	UC D32	Stage ou projet tutoré	12 semaines
	UE B UC B31*	Langue vivante européenne 1 *Utilisateur indépendant*	80 à 100 h
	UE A UC A2	Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	40 à 60 h
	UC A3	Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	40 à 60 h
Épreuves facultatives	UC B32*	Langue vivante 2 *Utilisateur indépendant*	
	UC B33*	Langue vivante 3 *Utilisateur indépendant*	

* Le référentiel d'examens est commun pour toutes les langues vivantes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1 (UC B31), langue vivante 2 (UC B32) ou langue vivante 3 (UC B33).

Les étudiants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- Langue vivante 1 : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- Langues vivantes 2 et 3 : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

La langue Vivante choisie par le candidat doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel.

ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE

Bachelor européen Techniques de l'Environnement				Temps plein, temps partiel, alternance		Formation tout au long de la vie	
Épreuves	**U.C.**	**ECTS**	**Coeff.**	**Forme ponctuelle**	**Durée**	**Forme ponctuelle**	**Durée**
D3 Expertise Professionnelle	**D31**	21	7	Épreuve professionnelle écrite	6h00	Épreuve professionnelle écrite	6h00
	D32	21	6	Entretien professionnel	0h30	Entretien professionnel	0h30
B31 Langue Vivante Européenne 1	**B31.1**	6	2	Ecrit	1 h	Ecrit	1 h
	B31.2	6	2	Oral	45min	Oral	45min
A2 Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	**A2**	3	1	QCM en ligne	40 min	QCM en ligne	40 min
A3 Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	**A3**	3	2	QCM en ligne	40 min	QCM en ligne	40 min
Total		**60**	**20**				
Epreuves facultatives							
B32 Langue Vivante 2	**B32**	6		Écrit + Oral	105 min	Écrit + Oral	105 min
B33 Langue Vivante 3	**B33**	6		Écrit + Oral	105 min	Écrit + Oral	105 min

Pour les épreuves facultatives, les points au-dessus de 10/20, multipliés par 2, s'ajoutent au total des points.

UE D | Expertise Professionnelle

UC D31
Expertise professionnelle

A. Formation

L'unité capitalisable D31 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Expertise professionnelle** », disponible en version numérique, et sur lequel reposera l'évaluation.
Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 270 à 350 heures.

Contenu	Capacités attendues
L'écologie (40 à 50 h)	
1. Ecologie générale • Définitions et notions de base : utilisation du dictionnaire essentiel d'écologie • Dynamique des écosystèmes - les relations interspécifiques et intra spécifiques - les interactions : facteurs biotiques et abiotiques, facteurs limitants, les niches écologiques	*Connaître les grands principes de l'écologie*
• Approche pratique d'un écosystème par la phytosociologie et autres groupements de végétaux - Relevés pédologiques - Relevés floristiques - Mise en relation avec différents milieux : littoral, tourbières, lacs, forêts …	*Connaître une méthodologie d'observation et d'analyse d'un écosystème*
• Etude des biomes terrestres et climatologie appliquée - les indices d'aridité	
• Les cycles de la matière	
2. Initiation au SIG (Système d'Information Géographique) • Approche de QGIS	*Être capable de représenter spatialement des données selon les thématiques écologiques étudiées*
3. Biodiversité et entreprises • Sensibilisation des entreprises à la richesse écologique de leur environnement • Gestion et valorisation de la biodiversité pour des impacts environnementaux positifs	*Identifier et comprendre les apports de la biodiversité sur le lieu de travail pour la prendre en compte et la valoriser par une gestion adaptée*
4. L'impact des activités humaines à l'échelle planétaire • Déforestation et surexploitation des ressources	*Identifier et comprendre l'impact écologique des activités humaines*

• Erosion de la biodiversité • Dégradation des services éco-systémiques • Le réchauffement climatique, conséquences écologiques • les catastrophes planétaires, internationales et locales	
Agriculture et Environnement (40 à 50 h)	
1. Les impacts de l'agriculture conventionnelle sur l'environnement • Pollutions sols / eau • Epuisement des ressources • Destruction des habitats et de la biodiversité • Accès à une alimentation saine	*Appréhender les interactions entre agriculture et environnement*
2. Les réponses et leviers d'actions • L'agro-écologie • Les certifications environnementales • La réglementation	*Identifier les leviers d'actions techniques et agronomiques* *Etre capable de comparer les différentes certifications environnementales* *Connaitre la réglementation*
Le management environnemental (30 à 40 h)	
1. Les systèmes de management • Objectifs et Enjeux • Les référentiels, leurs exigences et le Système de Management Intégré (QSE) • La méthodologie d'approche PDCA To Plan, To Do, To Check, To Act (Amélioration Continue) • L'approche Processus • L'approche par les risques	*Connaître les grands principes du Management Environnemental utilisés dans les Normes ISO (Qualité/Sécurité/Environnement)*
2. La Revue Environnementale Initiale (REI) • Choix, Analyse, Bilan des Aspects Environnementaux (AE)/Impacts Environnementaux (IE) • Identifier et déterminer les AES (AE significatif) /IES (IE significatif) en utilisant une grille de cotation (Approche par les risques) • Gestion des AES/IES	*Connaître la méthodologie appliquée pour mener un diagnostic environnemental pour élaborer ensuite un programme maîtrisé de gestion des AES/IES*
3. Le Système de Management Environnemental (SME) selon la norme ISO 14001 • Le contexte de l'organisme (Enjeux/Conditions/Risques et opportunités/Parties intéressées/ Besoins et Attentes) • Leadership - Politique Environnementale - Rôle du manager Environnement • Planification	*Connaître le déroulement de la norme ISO 14001* *Elaborer un programme d'amélioration Environnemental* *Connaître les différentes fonctions des informations documentées appliquées au SME* *Elaborer une information documentée (procédure/enregistrement)*

- Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités - Objectifs et cibles environnementaux et planification des actions (Programme d'Amélioration Environnemental) • Réalisation des activités opérationnelles - Planification et maîtrise opérationnelle - Préparation et réponse aux situations d'urgence • Evaluation des performances - Surveillance/Mesure/Analyse et évaluation - Audit interne - Revue de direction • Amélioration - Non-conformité/action corrective - Amélioration continue • Supports - Les informations documentées : règles de rédaction des documents, maîtrise et gestion des informations documentées - Sensibilisation / compétences / communication	
Gestion des déchets (30 à 40 h)	
1. Eléments de contexte • Le marché et ses emplois • La production de déchets • Impacts des déchets sur l'environnement et la santé, leur toxicité	*Comprendre les enjeux de la gestion des déchets*
• La politique nationale de gestion des déchets - cadre réglementaire - planification - fiscalité et financement - les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs	*Être capable de conseiller et d'agir en synergie avec les politiques menées*
• Vers l'économie circulaire	*Intégrer la gestion des déchets dans l'économie circulaire en reliant cette mission aux autres dimensions de la transition énergétique pour la croissance verte*
2. Typologie des déchets • Les différentes catégories de déchets - selon le producteur - selon leurs propriétés - selon le secteur de production	*Identifier les différentes catégories de déchets*
• La nomenclature européenne	*Connaître les types de déchets soumis à un statut de sortie et les obligations qui en découlent*

• La sortie du statut de déchets, communautaire et national **3. Prévention et gestion des déchets** • Prévention, enjeu et bilan • Prolonger les durées de vie des produits - réparation, réutilisation, recyclage - mesures contre le gaspillage alimentaire • L'organisation de la collecte - les différents types de collecte - les déchetteries et leur cadre réglementaire • La valorisation - prétraitement - différents types de valorisation matière - différents types de valorisation énergétique - élimination (stockage, incinération sans valorisation énergétique)	*Identifier les principales actions de prévention en entreprises comme au sein des collectivités* *Adapter les modalités de collecte aux différentes catégories de déchets* *Connaitre les filières de valorisation et d'élimination de déchets pour les intégrer à la transition vers l'économie circulaire*
Gestion de l'énergie (40 à 50 h)	
1. Le contexte énergétique européen et national • Consommation et ressources • Politique et réglementation énergétique • Les énergies renouvelables • La transition énergétique - les enjeux - le contexte législatif - les acteurs concernés - des mesures concrètes (PREH, transports, régulation thermique…) **2. La méthodologie d'audit énergétique** • Contexte - Finalités - Acteurs concernés • Cadre réglementaire • Méthodologie - Périmètre et collecte des données - Analyse des données - Diagnostic - Pistes d'actions **3. Le bilan carbone** • Le contexte - Changement climatique - Gaz à effet de serre - Energies fossiles • Principe - Domaines d'application - Périmètres de calcul - Exemples	*Connaitre le contexte et les enjeux de la demande de maitrise énergétique* *Identifier les énergies renouvelables, définir leur potentiel de développement* *Adapter la maîtrise énergétique à l'objectif de transition pour une croissance verte* *Savoir quand, comment et pourquoi mettre en œuvre un diagnostic énergétique* *Connaître la méthodologie de l'audit* *Savoir quand, comment et pourquoi mettre en œuvre un bilan carbone* *Connaître la méthodologie du bilan carbone*

• Perspectives	
Gestion de l'eau (40 à 50 h)	
1. Eau et milieu • Contexte socio-historique des enjeux de la maîtrise de l'eau • Approche à différentes échelles de la géographie de l'eau • Cycle naturel de l'eau	*Comprendre l'enjeu vital de l'accès à la ressource en eau*
2. Connaissance de la ressource en eau douce • Les ressources en eau d'un territoire • Fonctionnement des écosystèmes aquatiques • Suivi de la qualité de la ressource en eau au regard des directives européennes	*Être capable d'établir une caractérisation d'état des écosystèmes aquatiques et de la qualité de la ressource en eau*
3. Pratiques agricoles et ressources en eau • Eau et usages agricoles - Contexte et usages - Echanges sol / eau - Impacts des cycles de l'azote et du phosphore sur les ressources en eau • Impacts du changement climatique • Conduite de l'irrigation • Les politiques publiques et la gestion de la sécheresse	*Connaître et comprendre les usages de l'eau en agriculture, leurs impacts, leur gestion individuelle et collective*
4. Procédés • Le cycle technique de l'eau • Les filières de production d'eau potable • Epuration des eaux et valorisation des effluents, intégration à l'économie circulaire - Principes d'épuration - Valorisations de l'eau, de l'énergie, de la matière	*Connaître les filières et les perspectives de production d'eau potable et de dépollution des eaux usées*
Gestion de la qualité de l'air (12 h)	
1. Contexte et enjeux • Polluants du milieu ambiant et de l'air intérieur, sources et impacts • Méthodes d'évaluation • Cadre réglementaire • Politique communautaire et nationale de qualité de l'air	*Comprendre les enjeux de la gestion de la qualité de l'air*
2. Gestion de la qualité de l'air • Transports, mobilité • Pratiques agricoles	*Identifier des sources principales de pollutions nationales, comprendre leurs enjeux et dégager des perspectives*

• Programmes en faveur de la qualité de l'air, pour la transition écologique et énergétique - accompagner les territoires - réduire, traiter, innover	
Gestion du bruit (8 h)	
1. Contexte et enjeux • Le bruit ambiant, caractéristiques, sources, facteurs associés et impacts • Cadre réglementaire • Politique communautaire et nationale contre les nuisances sonores	*Comprendre les enjeux de la gestion des nuisances sonores*
2. Traitement des nuisances sonores • Méthodes d'évaluation • Réduire l'impact des nuisances	*Identifier les techniques de réduction des nuisances*
Acteurs et économie de l'environnement (10 à 20 h)	
1. L'administration française • L'Etat et ses services déconcentrés • La décentralisation	*Comprendre l'organisation administrative française*
2. Les acteurs économiques face aux défis environnementaux • Préoccupations et pratiques citoyennes • L'économie verte - Indicateurs - Formations, emplois et métiers - Agriculture et environnement - Economie circulaire • Les leviers socio-économiques - Fiscalité environnementale - Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSA) - Innovation, démarches de certification et de labellisation • Les dépenses de protection de l'environnement	*Identifier les enjeux économiques de l'environnement*
Droit de l'environnement (20 à 30 heures)	
1. Principes du droit • La hiérarchie des textes • Les sources d'information • La notion de code	*Connaître les bases du droit*
2. Le droit de l'environnement • Politiques environnementales et textes principaux • Les grands principes du droit de l'environnement	*Connaître les textes du droit environnemental*

• La réglementation des ICPE et IOTA **3. Le droit de l'eau** • Dispositifs et acteurs **4. Etude d'une collectivité ou d'une entreprise** • Textes applicables à partir du code de l'environnement	*Approfondir le droit environnemental du domaine de l'eau* *Rechercher, analyser des textes législatifs et réglementaires*

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Étude de cas
Durée : 6 heures
Barème : 120 points

A partir d'un cas concret, conçu à l'aide de données réelles, le candidat doit analyser des situations et résoudre des problèmes de Techniques d'environnement.

Au-delà du contrôle de connaissances, cette épreuve doit mettre en évidence les qualités d'analyse et de synthèse du candidat, le réalisme et la cohérence de ses propositions. De nature synthétique, l'étude de cas a pour objet les Techniques d'environnement et peut mobiliser toutes les connaissances précédemment acquises par le candidat.

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

C. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 7 et permet de capitaliser 21 crédits ECTS.

UC D32

Epreuve Professionnelle de Soutenance

A. Objectifs

La pédagogie doit faire une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. À cette fin, le stage ou projet tutoré implique l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

Le Bachelor européen réalise une mise en contact réelle de l'étudiant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et son projet professionnel et de faciliter son insertion dans l'emploi.

Une partie de la formation peut être accomplie à l'étranger dans le cadre d'une convention.

B. Stage ou Projet tutoré

Stage
Durée : 12 semaines
Contenu : Réalisation d'une ou plusieurs actions en rapport avec les techniques d'environnement, donnant lieu à un rapport d'activité.
Capacités attendues : Appréhender les réalités des techniques d'environnement.

Ou

Projet tutoré
Durée : ¼ du volume de la formation, hors stage
Contenu : Dans le cadre d'un travail individuel ou collectif, réalisation d'un mémoire retraçant l'ensemble des actions menées pour la mise en œuvre de techniques d'environnement définie en début d'année et validée par le tuteur enseignant.
Capacités attendues : Mettre en œuvre une stratégie permettant la réalisation effective d'une action impliquant des techniques d'environnement.

C. Évaluation

L'épreuve professionnelle de soutenance permet de valider les capacités du candidat à mener un projet professionnel, à développer une problématique dans un document écrit et à expliquer et défendre sa démarche devant un jury.

En raison de l'intérêt qu'elle représente dans la formation du candidat, cette épreuve est obligatoire.

1. Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration du document écrit peut s'appuyer sur différentes modalités d'expériences formatives :

- Soit un stage en entreprise ;
- Soit un emploi salarié ;
- Soit des travaux plus théoriques.

1.1. Le stage en entreprise

Le stage doit se dérouler pendant la scolarité. Il doit avoir une durée de 12 semaines.

La date et la planification de ce stage sont laissées à la libre appréciation de l'établissement de formation, en accord avec sa propre organisation pédagogique.

Par exemple, le stage peut être scindé en 2 parties ou organisé selon un rythme hebdomadaire propre à l'alternance (n jours en école, n jours en entreprise).
Toutefois, il semble préférable, pour des motifs pédagogiques, que le stage ainsi scindé se déroule dans la même entreprise ou organisation.

Le terrain de stage doit être choisi en fonction des possibilités d'actions professionnelles du candidat, et soumis à l'équipe pédagogique de l'école, qui en valide le bien-fondé et l'adéquation avec le niveau exigé. Il peut s'agir d'une entreprise publique ou privée ou d'une organisation au sens large.

Ce stage donne l'occasion au candidat de déterminer, en relation avec son tuteur en entreprise et, éventuellement, son tuteur-enseignant, les études, les actions ou les missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de son rapport d'activité.

La production d'un certificat de stage mentionnant la durée, les dates et éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. L'emploi salarié

La préparation du mémoire peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle du candidat, qu'il soit salarié à temps plein ou en alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du référentiel de l'examen FEDE présenté.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de son rapport d'activité.
La production d'un certificat de travail mentionnant la durée, les dates et, éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.3. Les travaux théoriques

L'obtention d'un stage en entreprise doit constituer la priorité mais les candidats peuvent éventuellement, en accord avec leur établissement de formation, appuyer leur mémoire sur des travaux théoriques.

Dans ce cas, le projet de mémoire est négocié et déterminé en début d'année en concertation avec l'équipe pédagogique et plus spécialement un tuteur-enseignant, qui aura pour rôle de superviser le projet.

1.3.1. Contenu du projet

Dans la mesure du possible, ce projet aura une dimension européenne et sera élaboré en liaison avec une entreprise ou une organisation professionnelle où il pourrait trouver une application.

1.3.2. Rôle du tuteur

Le tuteur est un des enseignants du candidat. En tant que tuteur, son rôle consiste à :

- Suggérer des idées de projet ou d'étude ;
- Valider le projet et négocier avec le candidat l'évolution du projet ;
- Orienter ses recherches bibliographiques et documentaires ;
- Fournir des pistes pour mettre en place des relations avec des entreprises ou des organisations professionnelles ;
- Surveiller la qualité d'ensemble du travail fourni ;
- Participer, le cas échéant au jury d'examen.

2. Le rapport d'activité ou le mémoire

Le document écrit présenté par les candidats stagiaires ou salariés est un rapport d'activité. Le document écrit présenté au titre de recherches théoriques est un mémoire.

Ce document écrit constitue une partie du travail évalué par le jury. En tant que tel, il est donc un objet d'évaluation et représente 50% de la note finale.

2.1. Le contenu du document écrit

Le document écrit ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité du candidat ou à un simple compte rendu de lecture.

Il doit représenter un effort de recherche, d'analyse et d'application concernant un aspect réel et bien délimité de l'activité d'une entreprise (entendue au sens large), dans un contexte économique européen si possible.

L'observation des pratiques de l'entreprise ou de l'organisation et/ou la lecture des ouvrages théoriques en relation avec le sujet doit permettre au candidat de cerner une problématique relative à un contexte précis, et lui donner l'occasion de développer une analyse et des propositions concrètes qu'il doit être capable de justifier.

L'organisation du document écrit est importante, il doit respecter une ordonnance classique, en abordant dans un ordre logique les différentes étapes de l'élaboration du projet, dont voici quelques exemples :

- Introduction ;
- La demande ou la commande ;
- La problématique ;
- L'idée de départ, le projet initial ;
- Les hypothèses de recherche ;
- Les résultats attendus ;
- La méthodologie utilisée ;
- Les arguments du projet, les propositions ;
- L'évaluation, la comparaison avec d'autres projets ;
- La confrontation avec la réalité, le terrain, les entreprises ;
- Les résultats éventuellement obtenus ;
- Les outils de contrôle éventuellement mis en place ;
- Les avantages apportés par le projet ou l'étude.

2.2. Présentation du rapport ou du mémoire

Le document écrit sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- Format A4 ;
- Nombre de pages : de l'ordre de 40 pages (plus ou moins 20 %) hors annexes ;
- Impression recto seul ;
- Marges 2,5 cm de chaque côté ;
- Interligne 1,5 ;
- Relié.

Le rapport ou mémoire peut contenir quelques annexes essentielles qui ne doivent pas dépasser un volume maximum de 10 feuilles A4.

La provenance de ces annexes doit être clairement indiquée (document élaboré par le candidat, tiré de telle publication, fourni par l'entreprise…).

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat ;
- Numéro de candidat attribué par la FEDE ;
- Titre éventuel du rapport ou du mémoire ;
- « Examens de la FEDE » ;
- « Rapport d'activité [ou mémoire] présenté à l'épreuve professionnelle de soutenance du diplôme visé de [année] ».

Il devra contenir un sommaire au début, une bibliographie à la fin et éventuellement une table des annexes.
Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations, etc.

Il faut prévoir une édition en au moins deux exemplaires, un pour le jury, un pour le candidat.

2.3. Délai de fourniture du document écrit

Les rapports d'activités ou mémoires doivent être envoyés en deux exemplaires au centre d'examen (pour transmission au jury) au moins 3 semaines avant le début de la période annoncée pour ce type d'épreuve.

3. Déroulement de la soutenance

Le jury est composé d'un enseignant de la spécialité auquel il est adjoint un professionnel. L'épreuve dure 30 minutes. Pas de temps de préparation.
La soutenance orale représente 50% de la note finale.

3.1. Exposé théorique (de 10 à 15 min)

Dans un premier temps, le jury invitera le candidat à justifier le choix de son projet ou de son étude et à livrer les conclusions auxquelles il est parvenu.

Ce travail de soutenance ne doit pas conduire le candidat à « lire » son rapport ou mémoire devant le jury. Cette partie de l'épreuve est une évaluation des compétences de communication orale dans un contexte professionnel et technique.

Le candidat s'efforcera donc de retracer, d'une manière construite et raisonnée, son cheminement dans le choix d'un sujet ou d'un projet, les difficultés qu'il a connues et comment il les a surmontées, la place que ce projet a prise par rapport à son projet professionnel global, l'intérêt qu'il a trouvé, le bénéfice qu'il a tiré d'un travail personnel d'élaboration et de recherche, les contacts qu'il a pu nouer à cette occasion avec des professionnels, des organisations, les suites qui seront éventuellement données…

Il devra savoir introduire et conclure son exposé, et maîtriser son temps de parole.

Le candidat peut utiliser à sa guise des documents complémentaires qui ne sont pas dans le document écrit remis au jury et qu'il aura apporté avec lui.

Le candidat a aussi la possibilité d'utiliser les techniques de présentation qu'il juge utiles (par exemple : présentation assistée sur ordinateur…) pourvu qu'il soit autonome dans l'utilisation de ces outils et qu'il reste dans le temps imparti.

Pendant cet exposé de 10 à 15 minutes, le candidat ne sera pas interrompu.

3.2. Discussion avec le jury (15 à 20 min)

Dans un deuxième temps, le jury reviendra sur des aspects plus techniques ou professionnels, notamment sur le contenu du document écrit, et posera les questions suscitées par la lecture de celui-ci.

Toutefois, s'agissant de la partie « soutenance orale » de l'épreuve, le jury évaluera moins la précision et la justesse des éléments de réponse technique fournis que la capacité, de la part du candidat, à maîtriser la situation de communication, à comprendre et à traiter une objection, à organiser un discours, à convaincre…

4. Objectifs et critères d'évaluation

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités suivantes (les performances écrites et les performances orales ayant le même poids pour la note finale) :

Concernant le document écrit (50% de la note)

Capacités	Critères d'évaluation Le candidat devra être capable de :
1. Aptitude du candidat à communiquer par écrit	• S'exprimer par écrit en respectant les règles de style et l'orthographe de sa langue • Avoir une pensée claire • Organiser sa pensée selon un plan organisé et explicite • Répondre aux exigences de présentation et de contenu qui sont définies dans le référentiel de l'épreuve
2. Capacité à élaborer une pensée construite sur des problèmes techniques liés au monde de l'entreprise	• Maîtriser les aspects techniques abordés dans le mémoire et faire preuve d'une véritable autonomie dans les domaines concernés
3. Capacité à témoigner des compétences professionnelles et savoir-faire attendues d'un étudiant spécialisé dans son domaine et conforme à son niveau	• Démontrer son savoir-faire professionnel dans un contexte technique lié à sa spécialité et conforme au niveau visé

Concernant la soutenance (50% de la note)

Capacités	Critères d'évaluation Le candidat devra être capable de :
1. Aptitude du candidat à communiquer oralement	• Montrer une présentation générale correcte s'exprimer par oral correctement et clairement • Organiser ses idées • Maîtriser le déroulement de l'épreuve, gérer son temps • Choisir ses arguments • Convaincre • Faire preuve d'écoute active
2. Capacité à tirer parti, pendant l'exposé et la discussion, de documents de travail professionnels (documentations, catalogues, réalisations personnelles, annexes diverses)	• Maîtriser parfaitement les documents qu'il apporte • Être à l'aise dans la présentation et l'utilisation de ces documents en tant qu'appui de la communication orale (ce n'est pas la qualité en elle-même des documents qui est évaluée)
3. Capacité à porter un jugement objectif sur la teneur et le résultat de l'étude ou du projet tutoré	• Prendre de la distance et mesurer l'intérêt et le bénéfice personnel et professionnel qu'il a tiré de ses recherches, investigations et contacts avec les entreprises

D. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 6 et permet de capitaliser 21 crédits ECTS.

UE B | Langue Vivante Européenne

UC B31

Langue Vivante Européenne 1
Utilisateur indépendant – Niveau B1 du CECR

Le référentiel de cette unité d'enseignement est commun pour toutes les langues vivantes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1 (UC B31), langue vivante 2 (UC B32) ou langue vivante 3 (UC B33).

Les étudiants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :
- **Langue vivante 1** : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- **Langues vivantes 2 et 3 (facultatives)** : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais

La langue Vivante choisie par le candidat doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel.

A. Objectif

Acquérir le niveau B1 écrit et oral de maitrise d'une langue européenne.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 80 à 100 heures.

Utilisateur Indépendant, Niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe

Écouter	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs… Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.
Lire	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.
Prendre part à une conversation	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).
S'exprimer oralement en continu	Je peux m'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.
Écrire	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des étudiants de très nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

UC B31.1 – Langue Vivante Européenne 1 (Epreuve écrite)

Nota : aucun dictionnaire n'est autorisé.

Durée : 1 heure

1. Compréhension écrite

Étude de deux textes de 150 à 250 mots accompagnés de questions écrites.
1er texte : 4 questions
2ème texte : 4 questions
Total : 8 questions

2. Connaissances lexicales et grammaticales

Questionnaire de connaissances lexicales et grammaticales (portant sur les textes et/ou sur les thèmes du programme).
Lexique : 12 questions
Grammaire : 12 questions
Total : 24 questions

Les réponses à ces 32 (8 + 24) questions seront reportées par le candidat sur une feuille type QCM fournie par la FEDE.

3. Courrier

Rédaction d'un courrier (lettre, fax, mail ou mémo) dans la langue étrangère choisie par le candidat à partir d'un canevas fourni dans cette même langue étrangère, éventuellement en réaction à un document fourni dans l'énoncé (publicité, offre d'emploi, courrier).

Il s'agit essentiellement de tester les capacités de l'étudiant à rédiger et à élaborer une réponse correcte et logique en utilisant des « phrases simples visant à satisfaire des besoins simples et concrets ».

Nombre de mots : de 100 à 150 ; la présentation ne fera pas l'objet de notation, mais pourra contribuer à l'évaluation (sous forme de bonus par exemple).

Barème :
QCM : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée.
Compréhension écrite (8 questions x 3) : 24 points
Test lexical (12 questions x 3) : 36 points
Test grammatical (12 questions x 3) : 36 points
Courrier : 24 points
Total : **120 points**

UC B31.2 – Langue Vivante Européenne 1 (Epreuve orale)

Nota : aucun dictionnaire n'est autorisé.

Durée : 45 minutes

Préparation (25 min)

Le candidat tire au sort un document iconographique parmi un choix de 6 à 12 documents et doit préparer une présentation et un commentaire en réaction à ce document.
Le document iconographique est une photographie, un dessin, un graphique ou un montage de plusieurs de ces éléments portant sur les thèmes du référentiel et des sujets d'actualité s'y rapportant.
Le candidat peut prendre des notes mais uniquement comme support d'oral ; toute lecture mot à mot in extenso sera sanctionnée.

Passation (20 min)

1. Présentation et commentaire

Présentation et commentaire par le candidat du document iconographique.
L'examinateur doit laisser au candidat le temps de s'exprimer seul afin de juger de la logique du discours.

2. Entretien

Entretien entre l'examinateur et le candidat sur le document.

3. Test de compréhension orale

L'examinateur lit au candidat un texte de 150 mots maximum (portant sur les thèmes du référentiel et sujets d'actualité s'y rapportant) et lui pose 6 questions de compréhension.

Les questions sont posées au fur et à mesure de la lecture du texte ; chaque passage n'est lu qu'une seule fois. La prise de notes est autorisée (l'exercice porte sur la compréhension et non sur la mémorisation au sens strict).

4. Entretien

Entretien sur la spécialité professionnelle du candidat (expérience acquise ou en cours, projet tutoré, spécialisation présente et future...)

Liste des thèmes de l'épreuve de Langue Vivante

1. L'Europe

- La citoyenneté européenne ;
- Les institutions politiques européennes (Il s'agit d'entraîner les élèves à la compréhension et à l'utilisation d'un vocabulaire spécifique et non de reprendre le cours préparant à l'UE A).

2. Le monde du travail (vu d'une manière générale)

- Les relations humaines ;
- Les aspects sociaux (aménagement du temps de travail / formation / conflits / délocalisation…) ;
- Les conditions de travail dans le(s) pays européen(s) de la LV (Langue Vivante) choisie par l'étudiant.

3. Économie générale

- La monnaie et les marchés financiers ;
- La mondialisation.

4. Vie pratique

- Lettre d'entreprise : demande de renseignements, proposition, commande, réservation… (Le but est de rester dans une utilisation de base, commune à tout poste occupé dans l'entreprise, l'épreuve étant commune à tous les Bachelors Européens) ;
- Offres d'emploi (lecture et réponse) ;
- Le téléphone : expressions-types / appels / réceptions d'appels…

5. Communication

- Relations publiques, publicité ;
- Nouveaux moyens technologiques de communication.

6. Arts, culture et patrimoine

- Histoire, civilisations et sociétés ;
- Grands courants de pensées.

7. Sujets d'actualité

- Grands sujets de politiques européennes et internationales ;
- Sujets de société : environnement, santé…

Notation de l'épreuve orale - Capacités évaluées :

1- Facultés d'expression - Aisance	20 pts
2- Compréhension orale (situation d'entretien et test de compréhension)	30 pts
3- Adéquation et richesse du vocabulaire	20 pts
4- Correction grammaticale	20 pts
5- Organisation logique du discours	20 pts
6- Capacité à analyser et à argumenter sur les sujets abordés	10 pts
Total	**120 pts**

E. Coefficient et crédits ECTS

L'épreuve écrite UC B31.1 vaut coefficient 2 et permet de capitaliser 6 crédits ECTS.

L'épreuve orale UC B31.2 vaut coefficient 2 et permet de capitaliser 6 crédits ECTS.

UE A | Culture et Citoyenneté Européennes

UC A2

Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action

A. Objectifs

- Comprendre le modèle européen et ses particularités, aux plans historique et culturel ;
- Acquérir des connaissances précises sur les institutions européennes et leur fonctionnement ;
- Comprendre le modèle européen d'un point de vue réglementaire et juridique ;
- Acquérir un ensemble de savoirs nécessaires pour envisager la création d'une activité économique dans un pays de l'Union européenne.

B. Formation

L'unité capitalisable A2 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action** », disponible en version numérique, et sur lequel reposera l'évaluation.
Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 40 à 60 heures.

Contenu	Capacités attendues
Chapitre 1 : Géopolitique de l'Europe ➔ Fiches CCE soumises à évaluation : 1, 2, 3	
• Géographie : le continent européen, un isthme avec des limites naturelles et conventionnelles • Identité européenne façonnée par l'histoire depuis 2000 ans à partir des socles hellénique, romain et judéo-chrétien • Identité européenne portée par de grands mouvements de pensée (Renaissance au XVème siècle, Humanisme au XVIème siècle, Lumières au XVIIIème siècle, Romantisme au XIXème siècle) • Le principe des Etats Nations au XIXème siècle et début XXème siècle prend le pas sur l'idée européenne • La renaissance de l'idéal européen aux lendemains de la seconde guerre mondiale • Des critères géopolitiques mais surtout politiques et culturels au cœur de la construction européenne depuis la seconde guerre mondiale	*Connaître la géopolitique et l'histoire de l'Europe pour aborder, comprendre, analyser l'actualité européenne et pour mesurer les enjeux et défis de la construction européenne*
Chapitre 2 : Histoire contemporaine de la construction européenne ➔ Fiches CCE soumises à évaluation : 4, 5, 6 ➔ Fiche CCE hors-évaluation : 7	
• Les prémices de la construction européenne de 1945 à 1949 • La formation de l'Europe communautaire entre 1946 et 1956 • La CEE entre 1957 et 1968 • Elargissement et Approfondissement : accélération de deux processus de 1969 à 2000 • L'élargissement entre 2004 et 2013 • La philosophie politique européenne sur les élargissements de 2003 à nos jours	*Connaître l'histoire contemporaine de la construction européenne à travers notamment les procédés et les moyens mis en œuvre par l'Union européenne (UE) pour répondre aux défis politiques européens et méditerranéens mais également aux défis de la mondialisation*

Chapitre 3 : Le fonctionnement de l'Union européenne ➔ Fiches CCE soumises à évaluation : 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22 ➔ Fiche CCE hors-évaluation : 19	
• Les 6 Traités européens - Apports et nature dominante • Le Droit de l'Union européenne (UE) - Définition - Sources du Droit communautaire - Fondements de l'UE : principes et implications (primauté, subsidiarité, attribution des compétences) - répartition des compétences avec les domaines d'action - valeurs démocratiques - économie de marché - 5 libertés fondamentales • Les 7 Institutions et les 4 principaux Organes européens - Fonctionnement et objectifs - Interactions entre eux - Interventions du citoyen européen • Les droits du citoyen européen - Protection des Droits de l'Homme (la CEDH de 1950 du Conseil de l'Europe et la Charte des droits fondamentaux de 2000 de l'Union européenne) - Droits liés à la citoyenneté européenne	*Connaître et comprendre le Droit de l'Union (ou Droit communautaire) : ce qu'il recouvre et de quelle manière, son fonctionnement et ses rouages, sa protection de plus en plus accrue vis-à-vis du citoyen européen, et ce qu'il implique pour aujourd'hui et pour demain* *Comprendre et assimiler le transfert ou le partage volontaire de la souveraineté des Etats à l'UE qui les représente* *Intégrer l'objectif pratique : savoir utiliser les principes de l'UE dans l'environnement personnel ou professionnel (par tous citoyens européens, étrangers, étudiants, professionnels installés en Europe ou à l'étranger)* *Comprendre que le citoyen (dans son acception la plus large) est le destinataire final des règles édictées par l'UE* *Comprendre que les règles et les droits issus de l'UE et du Conseil de l'Europe sont protecteurs des intérêts du citoyen*
Chapitre 4 : Enjeux, défis et avenir de la construction européenne ➔ Fiche CCE soumise à évaluation : 23	
• L'avenir de l'UE conditionné par les défis européens et mondiaux • Son avenir : Union fédérale ? Union resserrée à cercles concentriques ? Union de libre-échange ? Reprise totale de la souveraineté des Etats ?	*Mesurer les enjeux et défis européens et mondiaux (drogue, immigration, populisme...) pour mieux cerner les desseins à venir de la construction européenne*
Chapitre 5 : L'Union européenne, l'Europe et le monde ➔ Fiches CCE soumises à évaluation : 24, 26, 27, 28, 29 ➔ Fiches CCE hors-évaluation : 25, 30, 31	
• Les Organisations internationales - Le Conseil de l'Europe - L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) • Les OING et leur rôle	*Comprendre le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la prééminence du droit et le respect des droits de l'homme* *Appréhender le rôle participatif et contributif des OING aux débats politiques européens et internationaux*

• Les instruments internationaux d'accueil des migrants	*Appréhender l'accueil des migrants en Europe à travers certains instruments internationaux à l'échelon mondial, international et européen*
• La protection des minorités nationales en Europe	*Appréhender la difficile conciliation de la reconnaissance et de la garantie des droits aux minorités nationales par l'Europe avec les droits inaliénables de l'homme et les systèmes politiques et juridiques de certains Etats*
Chapitre 6 : Focus sur la corruption – Module construit en partenariat avec le GRECO ➔ Fiches CCE soumises à évaluation : 32, 33	GRECO
• Définir la corruption • Les différentes formes de corruption • Cartographier et mesurer la corruption • Les causes de la corruption • Endiguer la corruption • Les standards internationaux de lutte contre la corruption	*Appréhender les conséquences de la corruption* *Connaître les termes spécifiques du vocabulaire de la lutte contre la corruption* *Distinguer les moyens de lutte contre la corruption, en aval et en amont* *Appréhender les enjeux de la dimension internationale de la lutte contre la corruption*

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des étudiants :
- 32 fiches de synthèse comportant des outils d'auto-évaluation pour se préparer à l'épreuve ;
- 2 notes de synthèse distinguant le contenu essentiel à retenir pour l'évaluation ;
- Deux e-books en appui à l'apprentissage : *L'Europe, unicité des valeurs, diversité culturelle* et *La construction européenne, ses institutions dans le cadre international* ;
- De très nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à Choix Multiples (QCM) en ligne
Durée : 40 minutes
Nombre de questions : 40 questions
Nombre de propositions : 2 à 4 propositions de réponses par question. Une seule proposition est exacte.
Total de points : 120

Le barème de notation est le suivant :
- **+ 3 points par bonne réponse**
- **0 point par réponse erronée**
- **0 point par non-réponse**

NB : Formation en présentiel : heures d'enseignement réparties selon l'organisation propre à chaque établissement, à la spécialité du diplôme préparé et à la zone géographique du lieu de formation.

E. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 1 et permet de capitaliser 3 crédits ECTS.

UC A3

Le management interculturel et les ressources humaines

A. Objectifs

- S'approprier certains codes culturels afin de comprendre leurs impacts dans les relations interpersonnelles ;
- Accompagner et favoriser la mobilité des salariés et des talents afin de leur permettre d'évoluer dans un contexte international.

B. Formation

L'unité capitalisable A3 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Le management interculturel et les ressources humaines en Europe** », disponible en version numérique, et sur lequel reposera l'évaluation.
Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 40 à 60 heures.

Contenu	Capacités attendues
Partie 1 : Le management interculturel en Europe	
La nature de la culture et ses effets au sein de l'environnement de professionnel	
1. Les grandes composantes de la culture européenne • Bases ethnique, linguistique et religieuse • Fondements économiques, technologiques et politiques • Culture et style de vie • Education et culture	*Analyser l'origine des cultures pour comprendre leur impact sur les valeurs fondamentales de l'individu* *Comparer les différentes cultures pour comprendre la relation entre la culture et le comportement au travail*
2. La gestion d'une équipe multiculturelle • Diversité ethnique • Diversité linguistique • Les discriminations	*Reconnaître la diversité des influences au sein d'une équipe et percevoir les effets de la diversité culturelle* *Analyser les filtres culturels et les intégrer dans la gestion des équipes*
La communication dans une organisation internationale	
1. Valeurs fondamentales et dimensions culturelles • Edward T. Hall et les dimensions cachées • Geert Hofstede et les enjeux de la diversité culturelle • L'analyse interculturelle de Fons Trompenaars • Edgar Schein et la notion de culture d'entreprise	*Communiquer pour gérer la diversité culturelle et transformer les différences en atouts pour accroitre la performance de l'activité*
2. La culture d'entreprise ou d'organisation • La construction des valeurs de l'entreprise • Enjeux éthiques et enjeux d'images	*Déterminer les principes de l'identité d'une entreprise pour fédérer les équipes autour de valeurs et d'éléments de langage*

• Impact de la culture d'entreprise	*Considérer l'impact psychologique de la culture pour le concilier aux objectifs des organisations supranationales*
La complexité de la culture et le management des conflits culturels	
1. Culture générationnelle • Les différences générationnelles • Les effets de leviers des contrastes de motivation • Création et gestion d'équipes transgénérationnelles	*Distinguer les modes de pensée et la langue des générations pour réunir des équipes multigénérationnelles autour d'un projet commun* *Utiliser les différences générationnelles pour garantir la transmission des compétences*
2. Culture européenne • L'identité européenne : un sentiment diffus travaillé par des influences majeures • Une identité historique collective cohabitant avec des identités locales • L'Europe et les régions voisines	*Appréhender la place de l'Europe dans le monde par son histoire, ses fondements et son contexte géopolitique pour mesurer les contraintes et opportunités associées* *Analyser le marché européen, en différentiant les contextes propres à chaque pays et leurs savoir-faire, afin de rayonner dans le monde*
3. Langue et culture • L'identité culturelle au risque de la diversité linguistique • Langage et pensée : plurilinguisme et multiculturalisme	*Utiliser des langues et leur dimension culturelle pour intégrer les mécanismes d'échanges culturels, artistiques, économiques* *Communiquer et appréhender les différences culturelles en Europe pour construire dans la diversité une pensée convergente*
4. La résolution des conflits culturels • Proactivité et réactivité • Méthodes et cas particuliers	*Maîtriser les outils de gestion des conflits culturels et reconnaître la nécessité d'inscrire la démarche de gestion dans un processus long*
Partie II : Les ressources humaines en Europe	
Les notions essentielles du droit du travail en Europe	
1. La hiérarchie des sources du droit **2. La durée du travail en Europe**	*Connaître les aspects pratiques et le cadre légal en matière de ressources humaines en Europe pour déployer des mesures liées au droit du travail*
3. Les salaires en Europe • Disparités salariales • Charges sociales et coût du travail	*Adapter la gestion des RH en fonction des écarts constatés dans les pays européens pour garantir la performance de la structure sur les différents sites d'implantations européens*
4. Mobilité internationale au sein d'une organisation internationale • Détachement : statut et exemple contractuel • Expatriation : statut et exemple contractuel • Transfert : statut et exemple contractuel	*Gérer les mouvements de personnel pour accompagner le développement d'une organisation à l'international en comprenant l'intérêt et les risques à la fois pour le salarié et l'entreprise*

5. Les métiers au sein des institutions européennes • Dans le cadre des institutions de l'Union européenne : métiers, carrières et Service Volontaire Européen (SVE) • Dans le cadre du Conseil de l'Europe : agents permanents et agents temporaires	*Appréhender les spécificités contractuelles et statutaires des salariés des institutions européennes*
Les formalités d'immigration dans un cadre professionnel	
1. Les espaces européens et leurs enjeux respectifs • L'Espace Economique Européen • L'Union européenne • L'espace Schengen **2.Exemples de formalités administratives par pays** • Allemagne • Belgique • France • Royaume-Uni • Suède	*Appliquer et suivre les formalités d'immigration pour accompagner la mobilité internationale et participer au pilotage de projets spécifiques liés à la mobilité des talents*
Les systèmes de protection sociale en Europe	
1. L'émergence de la protection sociale en Europe : nouvelle forme de responsabilité des États envers les citoyens • Déclaration universelle des Droits de l'Homme et premiers systèmes assurantiels • Organisation Internationale du Travail (OIT)	*Appréhender les enjeux culturels de la protection sociale en Europe* *Mettre en place et respecter les règles de la protection sociale applicables au sein des différents pays d'Europe pour faciliter la mobilité professionnelle et protéger les salariés*
2. Le Conseil de l'Europe et la mobilité des travailleurs • Charte sociale européenne (1961) • Code européen de sécurité sociale (1964) • Les conventions bilatérales et multilatérales de sécurité sociale entre États	*Connaître les possibilités de liaison entre régimes des différents pays de l'U.E. pour renforcer l'ouverture à l'internationale de l'entreprise* *Comprendre le fonctionnement général des différentes branches de protection sociale dans les pays de l'U.E.*
3. L'Union européenne : des premiers traités à la Carte européenne d'assurance maladie	*Mettre en place un système de veille des évolutions en matière de règles de la protection sociale en Europe*

4. Les tendances actuelles en matière de sécurité sociale en Europe • Nouveaux défis • Variables d'ajustement	
La responsabilité sociale des entreprises (RSE)	
1. LA RSE : définition et enjeux • Des origines au concept : entre volontarisme et obligation • Définition de la RSE : entre enjeux sociaux et sociétaux	*Comprendre les enjeux liés à la Responsabilité sociale des entreprises en Europe et les envisager comme des leviers d'action pour renforcer l'entreprise*
2. Le périmètre de la RSE • Lignes directrices • La notion de sphère d'influence • La RSE et les institutions européennes	*Appréhender le rôle de la Responsabilité sociale des entreprises dans la part croissante des enjeux sociaux dans le développement durable aux côtés des enjeux économiques et environnementaux*
3. La question sociale au cœur de l'entreprise : les textes de références de la RSE • RSE et RH, prise en compte des risques psychosociaux • Respect des Droits de l'Homme et lutte contre les discriminations	*Comprendre comment la responsabilité sociale des entreprises impacte la gestion des ressources humaines dans un contexte européen*

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des étudiants :
- 12 notes de synthèse comportant des outils d'auto-évaluation pour se préparer à l'épreuve ;
- Un e-book en appui à l'apprentissage : *Le Management Interculturel et les Ressources Humaines en Europe* ;
- De très nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à Choix Multiples (QCM) en ligne
Durée : 40 minutes
Nombre de questions : 40 questions
Nombre de propositions : 2 à 4 propositions de réponses par question. Une seule proposition est exacte.
Total de points : 120

Le barème de notation est le suivant :
- **+ 3 points par bonne réponse**
- **0 point par réponse erronée**
- **0 point par non-réponse**

NB : Formation en présentiel : Heures d'enseignement réparties selon l'organisation propre à chaque établissement, à la spécialité du diplôme préparé et à la zone géographique du lieu de formation.

E. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 2 et permet de capitaliser 3 crédits ECTS.

Federation for EDucation in Europe
Fédération Européenne Des Ecoles
www.fede.education

INGO holding participatory status with the Council of Europe
OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe
INGO holding consultative status with La Francophonie
OING dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie

FEDE - Rue du Rhône, 114 - 1204 Genève - SUISSE
www.fede.education - fede @fede.education

Adresse: Résidence DRARGA Appt N°61, 4éme étage,
Avenue Yaacoub El Mansour, Gueliz, 40000 -Marrakech
Fixe: +212 524 43 87 68 / Whatsapp: +212 625 88 17 53
Email: contact@mmgschool.education

Copyright © 2018 FEDE | Photo Credit Shutterstock.com
Do not litter on the public area | Ne pas jeter sur la voie publique